



Strasbourg, 6 novembre 2014

DECS-ENF (2014) OJA1 rév. 2

**Comité d'experts sur la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant
(DECS - ENF)
1^{re} réunion**

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ REVISE

Ouverture de la réunion : jeudi 13 novembre 2014 (9 h 30)

Clôture de la réunion : vendredi 14 novembre 2014 (16 h 00)

Conseil de l'Europe, Agora, Salle G03, Strasbourg

Le Comité d'experts sur la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF) a été établi par le Comité des Ministres en tant qu'organe subordonné du Comité européen pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité (CDDECS).

Le comité est chargé d'élaborer un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant 2012-2015 ainsi que le projet de stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant 2016-2019.

Ce faisant, le comité devrait tirer profit de l'expérience du Réseau de correspondants nationaux sur les droits de l'enfant, établi par le Conseil de l'Europe, et organiser une consultation avec les Etats membres, les organisations internationales, les experts et les ONG en vue de favoriser les synergies et la complémentarité.

Les résultats attendus sont les suivants :

- faire le point sur l'état de mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015) ;
- tenir une consultation pour évaluer les besoins et les perspectives dans le domaine des droits de l'enfant et conseiller sur l'action qui sera menée par le Conseil de l'Europe dans ce domaine ;
- convenir d'un projet de stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2016-2019) qui sera présenté au Comité des Ministres pour adoption d'ici au 31 décembre 2015.

Le comité se réunira trois fois au total. La deuxième réunion devrait se tenir au printemps et la troisième à l'automne 2015.

Un petit-déjeuner sera servi devant la salle de réunion de 9 heures à 9 h 30.

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

DECS-ENF(2014)OJA1 rev.2 – Projet d'ordre du jour annoté

DECS-ENF(2014)OB1 – Projet d'ordre des travaux

3. Présentation des participants

Les participants sont invités à se présenter brièvement.

4. Election du/de la Président(e) et du/de la Vice-président(e)

Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail

5. La stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant 2012-2015 : communication du secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre

Texte de la Stratégie 2012-2015

Rapport d'activité sur la Stratégie 2012-2015

Rapport de la Conférence à mi-parcours de la Stratégie, Dubrovnik, 27-28 mars 2014

La coordinatrice du Conseil de l'Europe pour les enfants et les membres de l'équipe spéciale intersecrétariat sur les droits de l'enfant informeront le comité de l'état de mise en œuvre de la stratégie actuelle conformément aux objectifs suivants :

1. promouvoir des services et des systèmes adaptés aux enfants ;
2. supprimer toutes les formes de violence à l'encontre des enfants ;
3. garantir les droits de l'enfant en situation de vulnérabilité ;
4. encourager la participation des enfants.

6. La stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant 2016 et au-delà

DECS-ENF(2014)2 – Document d'information et projet de plan de travail

DECS-ENF(2014)3 - Analyse des réponses à un questionnaire au Réseau des correspondants nationaux sur les droits de l'enfant

Recommandation 2056(2014) de l'Assemblée parlementaire sur les alternatives

au placement en rétention d'enfants migrants, et décision du Comité des Ministres

Recommandation 2044 (2014) de l'Assemblée parlementaire sur " Eradiquer la pauvreté des enfants en Europe", et réponse du Comité des Ministres

a) Eléments possibles de la prochaine stratégie

La conférence de mi-mandat sur la mise en œuvre de la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (Dubrovnik, 27 et 28 mars 2014) a permis pour la première fois aux Etats membres et à d'autres parties prenantes d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie actuelle et d'identifier les questions sur lesquelles le Conseil de l'Europe devrait se concentrer dans le cadre de sa prochaine stratégie. Les participants ont souhaité que le Conseil de l'Europe privilégie trois questions particulièrement importantes : premièrement, les conséquences de la crise économique sur les enfants ; deuxièmement, les risques et les possibilités de l'utilisation par les enfants des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; et troisièmement, l'« hypersexualisation » de la société actuelle.

Avant la tenue de la conférence de mi-mandat à Dubrovnik, une enquête informelle a été menée auprès des Etats membres (par le biais des coordinateurs nationaux chargés des droits de l'enfant) afin

d'identifier les questions que le Conseil de l'Europe devrait, d'après les gouvernements, aborder en priorité au cours des années à venir. Les réponses à l'enquête montrent que les questions relatives à l'internet et aux médias, ainsi que l'impact de la crise économique, revêtent une importance majeure pour les Etats membres.

Parallèlement à ces « nouveaux » domaines sur lesquels le Conseil de l'Europe pourrait mettre davantage l'accent, il a aussi été souligné que les travaux en cours dans le cadre des objectifs de la stratégie demeurent d'un grand intérêt pour les Etats membres et doivent donc être poursuivis.

Les participants sont invités à échanger leurs points de vue sur les objectifs de la stratégie actuelle à approfondir et sur la façon de prendre en compte de « nouveaux » domaines possibles dans la stratégie à venir.

b) Processus d'élaboration de la stratégie

La prochaine stratégie s'appuyera sur une vaste participation de différents types de parties prenantes. Les participants sont invités à examiner comment recueillir les points de vue d'ONG, d'autres organisations internationales et d'enfants tout au long du processus qui aboutira à la nouvelle stratégie.

7. Groupe de discussion sur les droits de l'enfant dans l'environnement numérique

DECS-ENF(2014)4 rev 2 – Les enfants et les TIC au Conseil de l'Europe
CDMSI(2014)Misc10 – La protection des droits de l'enfant dans l'environnement numérique

La consultation avec les coordinateurs nationaux chargés des droits de l'enfant ainsi que la conférence de Dubrovnik ont fait ressortir qu'il serait souhaitable que le Conseil de l'Europe accorde davantage d'attention aux possibilités et aux défis de l'utilisation d'internet et des autres nouvelles technologies de l'information et de la communication par les enfants.

Les participants sont invités à discuter de la façon dont le Conseil de l'Europe pourrait apporter une valeur ajoutée à la protection des droits de l'enfant dans l'environnement numérique.

Afin de fournir une base pour cette discussion, des experts internationaux, des représentants d'un certain nombre d'organes du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales et d'ONG seront invités à partager des informations avec le comité. De plus, il sera demandé aux participants de présenter de bonnes pratiques nationales qui (a) utilisent internet pour renforcer les droits de l'enfant dans des domaines spécifiques ou (b) répondent aux risques et aux défis qu'entraînent l'exposition des enfants aux nouvelles technologies de l'information et des communications.

8. Dates et lieux des deuxième et troisième réunions en 2015

9. Questions diverses

10. Clôture de la réunion